

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2020.
2. Création de poste et modification du tableau des effectifs.
3. Proposition d'attribution d'une prime exceptionnelle COVID.
4. Proposition d'acceptation de dons et legs en capital
5. Proposition de mise en non-valeur (Commune et Eau)
6. Proposition de convention et de transport pour le centre aquatique pour l'année 2020-2021.
7. Proposition de validation du rapport SUEZ 2019 pour le service assainissement.
8. Choix de l'entreprise pour le lot VRD du chemin piétonnier de Gallerand.
9. Choix de l'entreprise pour le lot espaces verts du chemin piétonnier de Gallerand.
10. Proposition de demande de subvention « Label Ecoles Numériques 2020 » au ministère de l'Education Nationale.
11. Affaires diverses

Etaient présents : G.LEGRAND, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER, A.GOBERT, E.PERON.

Absents représentés : P.COLMAN par E.DENIAU, K.LE GOVIC par M.DELARUE, D.PIGEAU par G.LEGRAND, C.GRESTEAU par A.PELLETIER.

Secrétaire de séance : N.KALINOWSKI.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Créations de postes et modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réorganisation interne, il y a lieu de créer au 1^{er} septembre 2020 les postes suivants au sein de la filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 6/35^{ème}.
- 1 poste d'adjoint d'animation à 15/35^{ème}.

Il convient également de modifier le tableau des effectifs.

Emplois au 1 ^{er} janvier 2020	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative			
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (à pouvoir)	B	1	
- Rédacteur	B	1	
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (à pouvoir)	C	1	
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (à pouvoir)	C	1	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière Technique			
- Agent de maîtrise principal			1 à 24,50/35^{ème}
- Agent de maîtrise			1 à 24,50/35 ^{ème}
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	C	4	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	
- Adjoint Technique	C	4	1 à 28/35 ^{ème} 1 à 7,50/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème}
Filière Sociale			
- A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe (à pouvoir)	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe			1 à 29/35 ^{ème}
Filière Animation			
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (à pouvoir)	C		1 à 18,50/35 ^{ème}
- Adjoint d'animation	C		1 à 6/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 20/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de créer au sein de la filière animation les postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation à 6/35^{ème}
- un poste d'adjoint d'animation à 15/35^{ème}.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1^{er} septembre 2020 et charge Monsieur le Maire de procéder à la création et à la nomination de ces postes, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, et de prendre les arrêtés correspondants.

Attribution prime exceptionnelle COVID 19

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, il est possible d'instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum à certains agents pour le surcroît de travail occasionné par la période d'urgence sanitaire.

Il est proposé que cette prime soit instaurée selon les modalités suivantes :

1/ Agents

En raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel et en télétravail éventuellement exercées par les agents techniques polyvalents, les agents du service animation, les agents administratifs, la responsable des services techniques, la secrétaire de mairie.

2/ Sujétions exceptionnelles

Au regard des sujétions suivantes :

- Le temps de travail effectué
- L'exposition au risque
- la continuité du service public

3/ Montant

Le montant maximum de cette prime est plafonné à 1 000 €, proratisée selon les critères établis précédemment.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

Il est proposé au Conseil d'instaurer une prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser « *un surcroît de travail significatif durant cette période* » au profit des agents particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : D'instaurer une prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire liée au Covid-19.

Article 2 : D'attribuer la prime selon les modalités suivantes : le temps de travail effectué, l'exposition au risque et la continuité du service public.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal. Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acceptation de dons et legs en capital

Dans le cadre des travaux de chauffage et d'éclairage effectués par la Commune de CHILLEURS AUX BOIS à l'église, plusieurs associations ont souhaité effectuer des dons pour participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les dons pour les travaux de l'Eglise et précise que la somme sera encaissée à l'article 10251, intitulé « dons et legs en capital », en section d'investissement.

Admission en non-valeur Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant total de 10,42 € correspondant à la liste n° 4126340232 à la date du 12 juin 2020 et un montant total de 584,57 € correspondant à la liste n° 4097310232 à la date du 10 juin 2020, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget de la Commune.

Admission en non-valeur Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant total de 439,97 € correspondant à la liste n° 4097110832 à la date du 10 juin 2020, et le rejet de la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 8 383,87 € correspondant à la liste n° 40843102322 à la date du 11/06/2020. Le refus est motivé car d'une part, une personne réside et est propriétaire de son habitation sur la Commune, et l'autre personne habite sur PITHIVIERS et peut être poursuivie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

Convention de mise à disposition et d'utilisation du centre aquatique de PITHIVIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais de créneaux piscine pour les classes des écoles élémentaire et maternelle de septembre 2020 à juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Communauté de Communes du Pithiverais pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit des écoles élémentaire et maternelle de CHILLEURS AUX BOIS pour l'année 2020-2021, accepte la prise en charge des frais de déplacements pour se rendre à la piscine et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Adoption du rapport annuel 2019 de l'assainissement établi par le délégataire SUEZ.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'assainissement de l'exercice 2019 établi par le délégataire, SUEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel de l'exercice 2019 du service public d'assainissement, charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport.

Choix de l'entreprise Lot VRD - Chemin piétonnier de Gallerand.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'analyse des offres concernant le lot V.R.D. du chemin piétonnier de Gallerand.

L'entreprise COLAS présente l'offre la mieux disante avec un montant de 134 015,64 € HT, soit 160 818,77 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux du lot V.R.D. et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Choix de l'entreprise Lot espaces verts - Chemin piétonnier de Gallerand.

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres concernant le lot espaces verts du chemin piétonnier de Gallerand.

L'entreprise BOURDIN présente l'offre la mieux disante avec un montant de 24 495,60 € H.T., soit 29 394,72 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise BOURDIN pour réaliser les travaux du lot espaces verts et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Demande de subvention « Label Ecoles Numériques » au Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale pour équiper les écoles maternelle et élémentaire en matériel informatique.

Le coût prévisionnel des équipements s'élève à :

- Ecole maternelle : 14 234,88 € T.T.C.
- Ecole élémentaire : 16 056,31 € T.T.C.
-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite pour chacune des écoles, une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale à un taux de 50 %, dans un plafond de 7 000 € TTC par école et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Affaires diverses :

- La cérémonie du 13 août aura lieu en comité restreint.
- Monsieur le Maire propose au Conseil municipale de créer une commission cimetièrre. Des élus se positionnent pour intégrer cette nouvelle commission : Mr TARRON, Mr GOBERT, Mme LORENTZ, Mme RENAUD, Mr DELARUE. Aurélien GOBERT est désigné rapporteur.
- Emilienne PERON demande son retrait de la commission de la salle culturelle.
- La commission Sports Associations s'est réunie le 20 juillet en Mairie pour faire le point sur les premiers axes de travail et de fixer les prochaines échéances (rencontre avec le COC, forum des associations..).
- La commission Communication s'est réunie le 21 juillet en Mairie. Elle désire travailler sur le développement des moyens de communication en particulier le guide pratique des nouveaux habitants et le site internet de la Commune.
- La commission Commerce Création d'une supérette s'est réunie le 17 juillet et a commencé à travailler sur le sujet.
- La commission Alimentation, Circuits courts s'est réunie le 16 juillet pour travailler sur la recherche de producteurs locaux pour la mise en place d'un marché avec animations.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 17 septembre à 20 h 30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint Représenté par E. DENIAU	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Représentée par M. DELARUE	Mme PIGEAU Delphine Représentée par G.LEGRAND	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire Représentée par A.PELLETIER	M. GOBERT Aurélien	Mme PERON Emilienne	